Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOT

Sous-préfecture de Gourdon
Mission départementale des services publics en milieu rural
Affaire suivie par Mme Véronique AZCON
Tél : 05 65 41 78 21
Mél : veronique.azcon@lot.gouv.fr

Commission départementale d'organisation
et de modernisation des services publics du Lot

Séance du mardi 19 mars 2013

La commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics du Lot (CDOMSP) s'est réunie le mardi 19 mars 2013, sous la présidence de Monsieur Bernard GONZALEZ, préfet du Lot.

Etaient présents :

- Madame Marie-Odile DELCAMP, conseillère régionale Midi-Pyrénées,
- Monsieur Jean-François PRIGENT, représentant le sous-préfet de Figeac,
- Monsieur Jean-Luc BROUILLOU, sous-préfet de Gourdon,
- Monsieur Adil EL HALOUI, sous-préfet/Royaume du Maroc,
- Madame Véronique AZCON, sous-préfecture de Gourdon
- Monsieur Jean-Marie ROMERO, représentant le directeur régional de la SNCF,
- Monsieur Mathieu MERLET, délégué départemental du Groupe la Poste,
- Madame Céline GARRIGUES, déléguée aux relations territoriales, groupe la Poste,
- Monsieur Patrice BOCQUILLON, directeur territorial ERDF,
- Monsieur Cédric LAMPIN, directeur départemental adjoint des territoires,
- Monsieur Louis DI GUARDIA, délégué territorial adjoint ARS Midi -Pyrénées - Délégation territoriale du Lot,
- Monsieur Jean-Louis LARAGE, représentant l'Association des élus du Lot,
- Monsieur Christophe BIRON, chargé de mission Pôle Emploi,
- Monsieur Jean-Noël BOISSELEAU, vice-président Urgence ligne POLT,
- Monsieur Jacques MONTAL, représentant le syndicat CGT/Cheminots
- Monsieur Daniel LATAPIE, représentant le syndicat CGT/Cheminots
- Monsieur Dominique ESPINASSE, représentant le syndicat CGT/Cheminots
- Monsieur Frédéric KONEFAL, représentant le syndicat CGT/Cheminots
- Monsieur Christophe SCHIMMEL, président de l'Association de défense de la gare d'Assier et la promotion du rail
- Madame Dorina SALIS, présidente de l'Association Tous ensemble pour les gares,
- Madame Catherine LARRIVE, Association Tous ensemble pour les gares,
- Monsieur Pierre MAS, représentant l'Union départementale des associations familiales du Lot

Absents et excusés :

- Monsieur le représentant de la chambre de commerce et d'industrie,
- Monsieur le représentant du conseil général du Lot,
- Monsieur le président de la communauté de commune vallée du Lot et vignoble,
- Monsieur le représentant des maires du Lot.

La séance est ouverte à 14h30. Après avoir remercié les membres de la commission pour leur présence et demandé un tour de table de présentation aux participants, Monsieur le préfet rappelle l'ordre du jour de cette commission :

- Situation ferroviaire dans le Lot
- La présence postale dans le département
- ERDF et son action lors des intempéries
- Les relais de service public

1 – SITUATION FERROVIAIRE DANS LE LOT :

Monsieur Jean-Marie ROMERO, de la direction régionale SNCF, informe que d'importants travaux de modernisation vont être effectués sur la ligne Paris-Orléans-Brive-Toulouse, ce qui à terme contribuera à améliorer durablement la sécurité et la qualité des circulations sur cet axe.

Il souligne que la complexité de certaines phases nécessite des interruptions totales de circulation durant cinq week-end. Il précise que SNCF et RFF souhaitent que ces travaux soient le moins pénalisant possible pour les usagers, il indique qu'un maximum de communication a été mis en place et des solutions de reports proposées.

Monsieur Jean-Noël BOISSELEAU, vice-président d'Urgence ligne POLT, estime qu'il serait souhaitable de ne pas interrompre totalement la circulation, mais d'effectuer celle-ci sur une seule voie.

Monsieur Jean-Marie ROMERO présente des documents indiquant les horaires et les travaux sur la ligne POLT pour ces cinq interruptions de trafics en week-ends pour gros travaux.

Madame Catherine LARRIVE, Association tous ensemble pour les gares, constate que ces documents parviennent selon elle trop tardivement pour que les voyageurs et le monde économique et touristique local puissent utilement s'organiser.

Monsieur Christophe SCHIMMEL, président de l'Association de défense de la gare d'Assier et la promotion du rail, souhaite que s'établisse un dialogue constructif entre les associations d'usagers et la SNCF, avec un débat local et des propositions. De plus, il demande à être destinataire des documents présentés en CDOMSP avant les réunions.

Monsieur Jean-Marie ROMERO confirme se tenir à la disposition de toutes les associations afin de travailler à une information constructive. Il précise que, pour la mise au point des périodes de travaux comme celles de ces cinq week-ends, RFF peut difficilement concerter avec chacune des associations d'usagers constituées sur la ligne entre Paris et Toulouse.

(Post réunion il est constaté que l'information concernant le week-end semaine 13 (Pâques) a bien été portée à la connaissance des associations lors de la présentation du SA 2013 à Cahors le 8 octobre 2012)

Monsieur Frédéric KONEFAL représentant le syndicat CGT/Cheminots, demande à quelle échéance le trafic sur la ligne de MERCUES redeviendra normal. Travaux aux dessus de la voie suite aux éboulements survenus en 2012.

Monsieur Jean-Marie ROMERO précise qu'un important programme d'investigations (sondages, destructifs et non destructifs, ..) a été entrepris afin d'établir le programme des travaux nécessaires au confortement de la falaise. Dans l'immédiat des précautions sont prises, sur la base de ces expertises, en matière de vitesses de circulation. La SNCF souhaite rétablir au plus tôt un service normal mais se doit de concilier les besoins et attentes de reprise du trafic avec les impératifs de sécurité des circulations.

Monsieur Jacques MONTAL représentant le syndicat CGT/Cheminots regrette que certains axes soient fermés pour travaux par RFF empêchant toute circulation sur les voies et qu'il soit quelques fois constaté que ceux-ci n'ont pas eu lieu. Il pense que cet état de fait est lié à une mauvaise coordination entre les différents intervenants (SNCF, RFF).

Monsieur Jean-Marie ROMERO constate qu'effectivement parfois il y a des dysfonctionnements, mais que la SNCF tente en permanence d'améliorer la coordination et que la réforme du ferroviaire, présentée en début de réunion, consistant notamment en un rapprochement structurel entre RFF et SNCF devrait participer de l'amélioration de ce fonctionnement.

Monsieur Christophe SCHIMMEL demande des éclaircissements sur l'existence d'un courrier qui évoquerait la suppression de dessertes sur la ligne POLT au profit de la réalisation de la LGV Limoges/Poitiers.

Monsieur Jean-Marie ROMERO précise que ce courrier ne relève pas de la SNCF, qu'il a été établi par un fonctionnaire du Ministère dans le cadre de l'instruction du projet de LGV Poitiers Limoges et qu'à sa connaissance il se borne à présenter en consultation une option.

Monsieur Christophe SCHIMMEL insiste sur sa question et souhaite obtenir des éclaircissements sur ce courrier.

Monsieur Jean-Marie ROMERO répond que ce courrier n'émane pas de la SNCF et qu'il ne peut pas répondre n'en étant pas à l'origine.

Madame Catherine LARRIVE s'insurge sur ce qui lui apparaît comme un manque d'honnêteté et trouve ce courrier incompréhensible.

Monsieur Jean-Noël BOISSELEAU précise que la réalisation de la ligne à grande vitesse Poitiers/Limoges aura un coût beaucoup plus élevé que la modernisation de ligne Paris/Toulouse. Et que la réalisation de cette dernière sera extrêmement plus rapide.

Madame Marie-Odile DELCAMP constate que le problème majeur dans les questions ferroviaires c'est de trouver le bon interlocuteur. A qui doit-on s'adresser entre la SNCF, la Région, RFF ?

Monsieur Bernard GONZALEZ, préfet du Lot, souligne que la difficulté est effectivement de trouver l'interlocuteur adéquat, ce qui pose le problème des nécessaires évolutions de la gouvernance ferroviaire.

Madame Catherine LARRIVE demande le rétablissement des arrêts du samedi dans les gares de Gourdon et Souillac et précise que l'association « tous ensemble pour les gares » continuera son action pour forcer l'arrêt des trains sus-cités, malgré la présence de l'huissier délégué par la SNCF.

Monsieur Jean-Marie ROMERO précise que ces arrêts forcés et donc non-autorisés posent un problème de responsabilité très important en cas d'accident.

Madame Catherine LARRIVE constate qu'il n'y a jamais eu de problème ou d'accident, mais que l'incohérence des horaires les oblige à de telles actions. Elle évoque l'impossibilité pour l'usager en cas de suppression de train régional de prendre un train Intercité. Celui-ci étant soumis à réservation avec un tarif différent.

Monsieur Jean-Marie ROMERO évoque la possibilité d'intégrer le train Intercité 3643 dans un protocole en cours de mise au point auprès de la Région Midi-Pyrénées, afin de permettre, sur la durée de ces travaux exceptionnels, son accès aux usagers des TER de l'emprunter sans supplément, comme c'est déjà le cas pour d'autres trains.

Monsieur Didier PESTEIL représentant le syndicat CGT/Cheminots, demande la possibilité de l'allongement des trains desservant la gare de Dégagnac et le rétablissement de la ligne Rodez/Figeac/Paris.

Monsieur Christophe SCHIMMEL trouve que cette instance permet un dialogue positif. Il souhaite faire le parallèle entre le train et le développement économique. Il trouve très regrettable que les cinq week-end de fermeture de la ligne POLT soient des week-end importants pour l'activité économique du département : Pâques, Ascension.... Un choix plus judicieux aurait pu être fait.

Monsieur Jacques MONTAL évoque la fermeture pour travaux de la ligne Biars sur Cère/Aurillac du 10 juin au 8 décembre. Il demande quels moyens de substitution seront mis en place, notamment pour permettre le transport de fret des industries situées sur le bassin de Biars (Andros...) ? Il regrette que l'offre Ski-Pass pour se rendre à la station de ski du Lioran soit stoppée trop tôt dans l'année (mars).

Monsieur Daniel LATAPIE, syndicat CGT/Cheminots, regrette qu'un représentant de RFF ne soit pas présent dans cette instance. De plus il souhaiterait qu'une réflexion soit menée pour mettre en place des trains directs sur les axes Figeac/Toulouse et Figeac/Clermont-Ferrand.

Monsieur Jacques MONTAL évoque la « voie verte » Cahors/Capdenac. Un projet a été établi par certaines associations d'usagers en liaison avec les cheminots pour la réhabilitation et la réouverture de cette ligne. Ce projet permettrait le passage de trains pour le « gros » fret ainsi que le transport touristique. Il s'oppose vivement au projet « voie verte » proposé par le conseil général.

Monsieur Christophe SCHIMMEL remarque que le conseil général du Lot n'est jamais présent à cette commission et ne répond pas aux nombreux courriers qu'il lui adresse (au total 17 courriers recommandés avec A/R).

Madame Dorina SALIS, de l'association « Tous ensemble pour les gares » évoque les difficultés qu'engendrent les changements d'horaires des trains, tant pour les élèves et étudiants que pour les personnes se rendant sur leur lieu de travail.

Monsieur Bernard GONZALEZ explique qu'une partie des problèmes de l'emploi dans le département est lié aux transports et au manque de logements. Les personnes non véhiculées ayant beaucoup de difficultés à trouver un emploi.
Il évoque les problèmes de sécurité des passages à niveau dans le Lot.

Monsieur Jean-Noël BOISSELEAU indique qu'il a envoyé une étude faisant des propositions pour supprimer ou sécuriser les passages à niveau du département. Les solutions proposées auraient un impact important pour la sécurité mais permettraient aussi un temps de transport plus court.

Monsieur Bernard GONZALEZ propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

II - LA PRESENCE POSTALE DANS LE DEPARTEMENT

Madame Céline GARRIGUES déléguée aux relations territoriales du groupe la Poste, présente les quatre grandes missions du groupe la Poste : Courrier, presse, banque et aménagement du territoire.

Elle rappelle que l'action de la poste dans l'aménagement du territoire est prévu dans un cadre législatif et réglementaire, lois du 2 juillet 1990 et du 20 mai 2005. Cette dernière impose des règles d'accessibilité, notamment que 90% de la population du département trouve un point de contact de la Poste dans les 5 km et 20 minutes de trajet automobile, ces deux critères étant cumulatifs.

Elle explique qu'un fonds postal de péréquation a été mis en place par la loi du 20 mai 2005 et sert à assurer le maintien de la présence postale dans les zones éligibles ou zones prioritaires (zones de revitalisation rurale, zones de massif...). Actuellement 89 % de la population Lotoise a accès à un point de contact postal dans les 5 kms. Une démarche de créations de points de contact a été entreprise en CDPPT du Lot. A ce jour, 19 points de contact ont été créés dans le département. Des points supplémentaires seront créés pour atteindre la norme des 90%.

Elle indique que conformément à l'engagement de Monsieur BAILLY, président du groupe la Poste, le nombre global d'heures d'ouverture dans les bureaux situés dans les zones relevant du fonds de péréquation postal sera maintenu.

Monsieur Christophe SCHIMMEL juge que les horaires d'ouvertures ne correspondent pas aux réalités des usagers et reproche à Madame GARRIGUES la masse de chiffres présentés.

Madame Céline GARRIGUES l'informe que sa présentation Powerpoint sera jointe au compte-rendu de cette réunion, ce qui lui permettra de mieux appréhender l'ensemble des donnés chiffrées.

Madame Catherine LARRIVE, constate que les personnels employés dans les agences postales communales (APC) sont précarisés par le peu d'heures effectuées.

Monsieur Jean-Louis LARAGE représentant les élus du Lot, indique que c'est l'inverse qui se produit. Un employé de mairie, dans les petites structures, est rarement employé à plein temps. Le cumul des deux emplois partiels permet à l'agent d'avoir un emploi à temps plein.

Madame Marie-Odile DELCAMP conseillère régionale, souhaite avoir des informations quant au transfert de la plate-forme courriers de Gourdon vers Labastide-Murat. Actuellement elle n'a reçu aucune information de manière officielle.

Madame Céline GARRIGUES confirme que ce transfert est bien acté et devrait avoir lieu au 2ème semestre 2014.

Madame Catherine LARRIVE demande des précisions sur les assurances des véhicules des facteurs. Elle évoque le fait que cette assurance prend fin chaque jour à 14h30. La tournée pouvant ne pas être achevée.

Madame Céline GARRIGUES précise que des horaires collectifs ont été mis en place dans certains centres courrier à la demande de la Direction du Travail.

Elle présente l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) de l'ensemble des points de contact.

Monsieur Christophe SCHIMMEL remarque que certains points ne sont pas encore aux normes et demande des explications.

Madame Céline GARRIGUES explique que la Poste intervient sur l'accès PMR uniquement pour les sites dont elle est propriétaire. Pour les sites où elle n'est que locataire, la Poste effectue une analyse de mise en conformité, mais la charge des travaux incombe au bailleur.

III - ERDF ET SON ACTION LORS DES INTEMPERIES

Monsieur Patrice BOCQUILLON, directeur territorial ERDF, présente les différentes missions d'ERDF, notamment l'exploitation et le développement du réseau, le raccordement de l'usager, le comptage des consommations, la négociation et la gestion des contrats de concession, les prestations particulières pour les entreprises et les collectivités locales et la conception de travaux ainsi que la maîtrise d'ouvrage.

Il explique la présence territoriale du réseau de distribution dans le Lot. Puis il présente la stratégie de réalimentation lors des intempéries. Il apporte quelques précisions sur le dépannage du réseau :

- ERDF réalimente en premier les clients privés d'électricité par un incident réseau HTA, puis ceux par un incident BT, en dernier ceux par un incident branchement,

- l'existence de 335 correspondants mairie-tempête dans le Lot, dont plus de 70% ont été formés pour recenser les incidents, rappeler les consignes de sécurité, suivre les malades à haut risque vital....

- l'existence d'un lieu de vie identifié par commune réalimenté par ERDF au plus tard dans les 72 heures,

- la gestion des clients prioritaires est faite en liaison avec la Préfecture.

Monsieur Jacques MONTAL demande dans quel délai le compteur « Linky » sera généralisé dans le département.

Monsieur Patrice BOCQUILLON répond qu'ERDF attend la décision de déploiement par l'Etat qui devrait intervenir dans les mois à venir. Le compteur sera déployé avant 2020 partout en France. 35 Millions de compteurs seront déployés et 10 000 emplois créés.

IV – LES RELAIS DE SERVICE PUBLIC DANS LE DEPARTEMENT :

Monsieur Jean-Luc BROUILLOU, sous-préfet de Gourdon, présente la carte des relais de service public dans le département. Il fait remarquer à l'assistance que le Lot est bien doté en RSP et a un maillage très homogène de douze sites.

Il rappelle le cadre légal de la création et de la labellisation de ces sites ainsi que l'offre de services qui y est faite. Il précise que ces lieux n'ont pas vocation à se substituer aux administrations et organismes, mais à rendre ceux-ci plus accessibles aux usagers, tant par l'aide et les conseils qu'ils peuvent y trouver que part leur proximité géographique.
Il explique que les premiers RSP ont vu le jour en 2006 et qu'actuellement des groupes de travail réfléchissent à une politique d'évaluation des sites et de communication.

Monsieur le préfet remercie l'ensemble des membres de la commission et précise que le dernier point abordé n'a pas pu être développé dans sa totalité et qu'il sera donc remis à l'ordre du jour d'une prochaine commission.

La séance est levée à 17h15.

Le préfet du Lot,

Bernard GONZALEZ